



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Liban

Question écrite n° 65540

## Texte de la question

M. Jean de Gaulle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations répétées des droits de l'homme et des libertés fondamentales au Liban. L'occupation militaire syrienne que subit actuellement le pays se révèle être un obstacle à la mise en place d'une véritable démocratie politique. L'arrestation, le 12 août dernier, de plus de deux cents jeunes gens manifestant pour demander le départ des troupes syriennes du Liban ainsi que les arrestations répétées de journalistes, dernièrement, peuvent être interprétées comme autant de signes inquiétants d'un durcissement du régime libanais, ainsi que d'une participation croissante de l'armée à la vie politique du pays. La construction d'une véritable démocratie politique dans le pays s'avère en outre être une condition nécessaire à son développement, dans la mesure où l'absence de parti politique à vocation nationale et intercommunautaire empêche la réalisation d'une union nationale et, par voie de conséquence, la stabilisation du Liban nécessaire pour favoriser le retour des capitaux d'investissement. A l'heure où le sommet de la francophonie va s'ouvrir à Beyrouth, il semble donc plus que nécessaire de réintégrer pleinement le Liban dans la communauté internationale et d'agir pour sa stabilisation. Sensible à la situation de ce pays, il lui demande de bien vouloir lui préciser son sentiment sur ce sujet et de lui indiquer les éventuelles mesures que le Gouvernement entend prendre en faveur du Liban.

## Texte de la réponse

Sitôt les arrestations de militants d'opposition libanais en août dernier connues, les autorités françaises ont rappelé leur attachement au respect des libertés publiques et au bon fonctionnement de l'Etat de droit au Liban, tel qu'exprimé récemment lors de la visite d'Etat en France du président Lahoud. Les autorités françaises ont ensuite pris acte de la libération de la majeure partie des personnes arrêtées et relevé, comme un élément positif, l'annonce faite par le Gouvernement libanais de son intention de faire la lumière sur les abus survenus lors de ces arrestations. Elles ont exprimé le souhait que l'esprit d'apaisement continue de prévaloir, et que les personnes encore détenues bénéficient de toutes les garanties applicables dans un Etat de droit. A cet égard, des démarches ont été effectuées à Paris comme à Beyrouth pour faire part aux autorités libanaises de la préoccupation qu'inspirait à la France la poursuite de la détention de deux journalistes, en faisant valoir notamment que le droit d'informer est un droit fondamental et que son respect constitue l'une des exigences de la démocratie. D'une manière générale, la France considère que seule la voie du dialogue et de la concertation entre toutes les composantes de la société libanaise permettra au Liban de surmonter les difficultés d'ordre interne ou externe auxquelles il est confronté, et de parvenir ainsi à une véritable réconciliation, facteur essentiel de la stabilité et du développement économique de ce pays. Quant à la présence des troupes syriennes au Liban, elle fait actuellement l'objet d'un débat au sein de la société et de la classe politique libanaise. Ce débat essentiel est suivi avec attention et intérêt par la France et par l'Union européenne. Le Président de la République a rappelé, à l'occasion de la récente visite d'Etat en France du président libanais, sa conviction que les autorités des deux pays sauront répondre aux attentes qui s'expriment, dans une démarche fraternelle, ouverte et progressive, tenant compte de leurs intérêts respectifs. La visite d'Etat du président syrien a également été l'occasion de transmettre des messages en ce sens. Le redéploiement de l'armée syrienne de Beyrouth en juin

dernier avait constitué un premier pas encourageant. S'agissant enfin du ix<sup>e</sup> sommet de la francophonie qui aura lieu à Beyrouth, il constituera, pour le Liban, une échéance d'une très grande importance. Les autorités françaises, qui se réjouissent d'y participer, savent pouvoir compter sur les autorités libanaises pour qu'il se tienne dans les meilleures conditions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean de Gaulle](#)

**Circonscription :** Paris (8<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65540

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 septembre 2001, page 4977

**Réponse publiée le :** 22 octobre 2001, page 6050